



Commune de Vully-les-Lacs

Au Conseil communal de Vully-les-Lacs

Préavis municipal 2026 / 03

« Modification des statuts de l'arpeje »

Point porté à l'ordre du jour de la séance
du 10 février 2026

Table des matières

1.	Préambule	3
2.	Modification des statuts	3
3.	Conclusion	3

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Préambule

La Commune de Vully-les-Lacs est membre de l'association intercommunale de l'arpeje (Association Régionale Pour l'Enfance et la Jeunesse). Cette dernière souhaite modifier ses statuts, plus spécifiquement l'article 2 lequel vise à définir les buts principaux de l'association.

L'article 126 al. 2 de la Loi sur les communes impose une approbation de chaque conseil général ou communal des membres de l'association lorsque la modification des statuts porte, entre autres, sur les buts principaux de ladite association.

En cas d'approbation du présent préavis par le Conseil communal, la suite de la procédure légale sera réalisée par l'arpeje.

2. Modification des statuts

Une modification de l'article 2 des statuts de l'arpeje est prévue. Vous en trouverez le texte ainsi que tous les détails dans le document en annexe du présent préavis.

3. Conclusion

Considérant les éléments exposés ci-dessus, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Vully-les-Lacs

- vu le préavis municipal No 2026/03 ;
- ouï le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

Décide :

1. d'approuver la modification apportée aux statuts de l'arpeje ;
2. d'autoriser le Président de Conseil communal et la Secrétaire du Conseil communal à signer les statuts de l'arpeje;
3. d'autoriser à transmettre, une fois signés, les statuts au Conseil Intercommunal de l'arpeje, puis au Conseil d'Etat.

Ainsi adopté en séance du 13 janvier 2026.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



Michel Verdon



La Secrétaire :



Emilie Savary

Municipal délégué : Christian Genilloud, instruction publique.

Annexe :

- Modification des statuts de l'arpeje